

Bulletin Municipal Grosmagny



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Restaurant et logement	4
BUDGET 2023	7
STATISTIQUES FINANCIERES 2022	8
Le PLUI : où en sommes-nous ?	10
Eclairage public	12
Travaux en forêt.....	13
Achat de la ferme Prévot	15
Achat de matériel.....	16
La restauration scolaire au centre de loisirs	17
Recensement de la population	18
L'application illiwap	19
Pass'sports et Culture	19
Des nouvelles des Loupiaux.....	20
L'association Le Fayé.....	22
Le mot de notre conseiller régional.....	23
La route de la Première DFL.....	24
Poire salubre	25
Le temps des moulins.....	26
Il y a 40 ans... ..	31
Incivilités.....	32
Etat civil	33
Liste des commerces et entreprises à Grosmagny.....	34

Rédaction :
Maire et conseil municipal

Impression : mairie

Site internet de la
commune :

<http://grosmagny.fr/>

Ce bulletin est le fruit du travail de l'équipe municipale. C'est ainsi que les différents articles que vous pouvez y découvrir ont tous été écrits par les Conseillers.

Bonne lecture.

Le mot du Maire

Depuis maintenant plusieurs années, notre centre du village est quasiment en chantier de façon permanente. Ce fut d'abord l'école primaire en 2018, puis la Mairie descendue au rez-de-chaussée du bâtiment, puis la réalisation des deux appartements en lieu et place des anciens locaux de la Mairie. Ce fut ensuite la création d'un parvis devant la Mairie et le ravalement de façades. Et depuis 2022, le chantier du magasin.

En cette année 2023, le chantier phare de la commune a donc été la poursuite et la fin du chantier du magasin. Nous étions engagés auprès de nos financeurs pour une fin de travaux en septembre. Ce fut quasiment le cas à quelques détails près. L'ouverture prévue en octobre aurait pu se dérouler sans plus de préoccupation. Ceci si nous avions eu l'électricité nécessaire au fonctionnement des équipements. S'il est vrai que les problèmes surgissent toujours là où on ne les attend pas, ce fut bien le cas en ce mois de septembre. En cause... la défection scandaleuse d'ENEDIS.

Il aura fallu 9 mois à ladite entreprise pour raccorder le bâtiment au réseau. Ceci malgré d'innombrables appels téléphoniques, malgré les courriels adressés aux services concernés. Et sans qu'aucune difficulté technique ne puisse fournir une quelconque explication à cette échéance. A l'évidence, les gens d'ENEDIS n'ont que faire des exigences de clients qui pourraient perturber leur système de travail et le cas échéant, troubler leur « train-train » habituel. Le résultat de cela, vous le connaissez. Ce fut la décision prise par Cyrille BRESSON, de différer l'ouverture du magasin au début mars. Face à une telle désinvolture affichée par les services d'ENEDIS, j'ai décidé de ne pas en rester là. Deux courriers ont été adressés directement, l'un à Madame la Ministre de la transition écologique, l'autre à Mr le Ministre de la cohésion des territoires. Ceci afin de les informer du mode de fonctionnement parfaitement inacceptable des services d'ENEDIS dans notre région. J'ignore bien évidemment quelles conséquences ces courriers pourront avoir, j'espère simplement que les futures nouvelles demandes que nous serons amenés, à formuler auprès d'ENEDIS, dans les prochains mois seront pris en considération avec plus de célérité et de sérieux.

Les travaux du magasin et de l'atelier sont donc terminés. Nous pouvons maintenant nous consacrer à la phase suivante : la réhabilitation du restaurant et la création du logement. Ces dossiers sont donc à l'ordre du jour de cette année qui débute. Tout comme la construction d'un hangar destiné à remiser le matériel communal lorsque Jean-Luc prendra sa retraite en 2025. Tout comme également l'achèvement du remplacement de l'éclairage public ou encore l'achèvement du programme de plantation en forêt.

Il n'est pas certain que les contraintes budgétaires nous laissent la possibilité de réaliser tout ceci dès cette année. Les décisions seront prises le moment venu. Je ne voudrais pas omettre de mentionner ici les travaux d'études réalisés dans le cadre de la réhabilitation du gymnase du Collège de Giromagny, ni même, évidemment la poursuite de l'étude du PLUI.

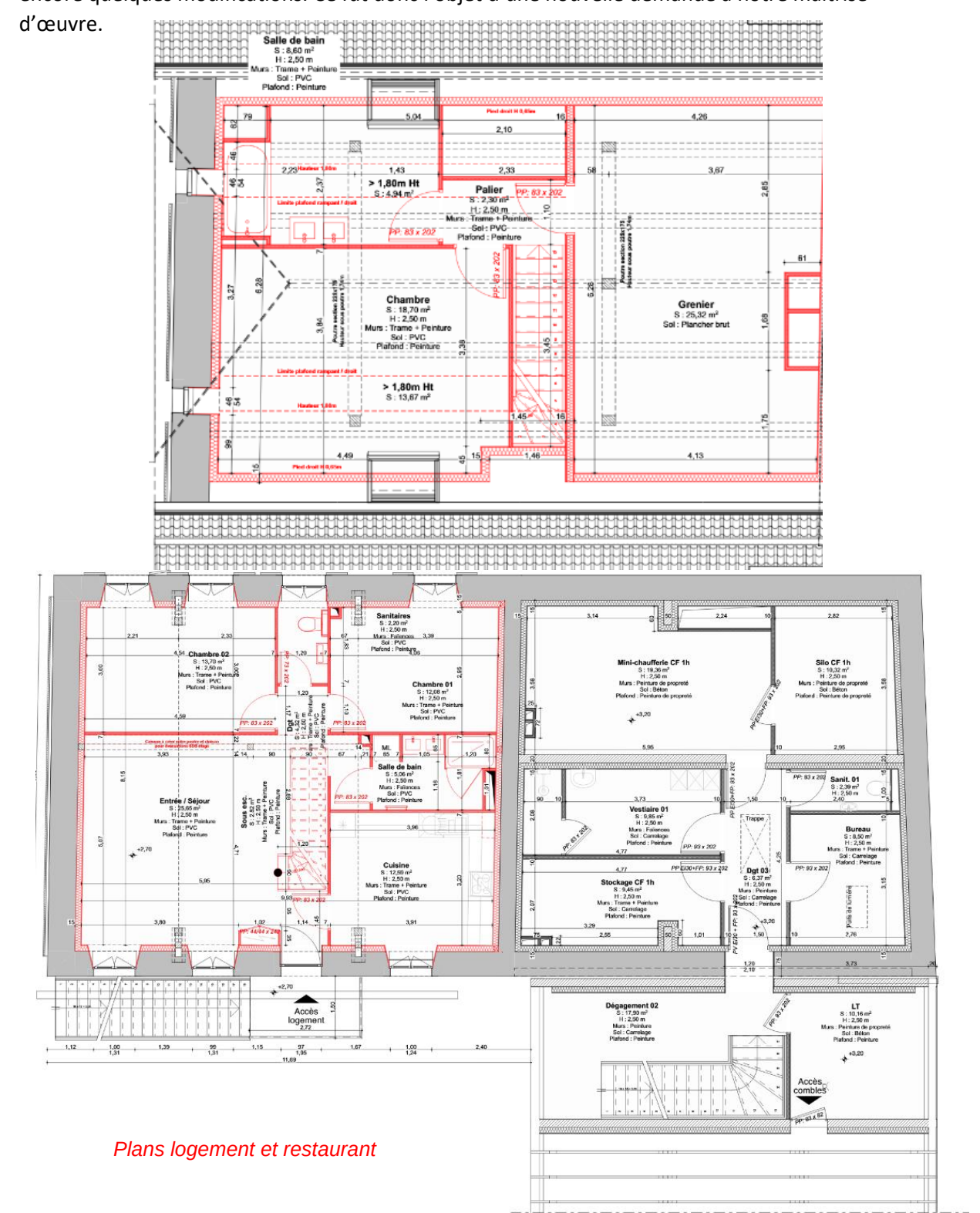
Sur tous ces sujets, mois après mois, les réalisations se suivent sans relâche, le Conseil municipal est à la tâche, avec ambition, résolution et persévérance.

Bonne année et Bonne santé à tous.



Restaurant et logement

Nous avons sollicité notre maître d'œuvre afin qu'il nous fournisse le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux du restaurant et du logement. Quand ce dossier nous est parvenu et que nous l'avons relu pour vérification, il nous est apparu opportun d'y apporter, une fois encore quelques modifications. Ce fut donc l'objet d'une nouvelle demande à notre maîtrise d'œuvre.



L'appel d'offre a donc eu lieu en fin d'année 2023. L'estimation globale des travaux s'établissait à 210 000 euros HT. Le résultat de la consultation s'avère très favorable, car il s'établit à 178 168 €HT.

Des demandes de subventions ont été réalisées en 2023 auprès du Conseil départemental, ainsi que dans le cadre de la DETR. Coté Conseil départemental, une subvention de 20 000 €uros nous a été accordée pour la partie restaurant. Nous sommes dans l'attente de la confirmation de la promesse de Mr le Président d'une autre attribution de 20 000 € pour le logement. Côté DETR, c'est avec une déception réelle que nous avons pris connaissance du montant de la subvention accordée, 25 000 € pour l'ensemble des travaux. Passé un moment de stupéfaction, nous avons voulu savoir le pourquoi de cette attribution si modique. Après vérification des pièces du dossier, il s'est avéré que les services de la préfecture avaient fait une erreur lors de la prise en compte des éléments envoyés par la commune de Grosmagny.

Sollicité par Mr le Maire, Mr le Préfet a accepté que la subvention de 25 000 euros ne soit destinée qu'à financer le restaurant. Une autre demande pourra être faite en 2024 pour la partie logement.

Nous avons donc pour l'instant un montant cumulé de subvention de 45 000 euros pour le restaurant et le logement.



Lors de l'appel d'offre, nous avons souhaité diviser le dossier en 2 tranches, une tranche ferme, celle du restaurant et une tranche conditionnelle, celle du logement. La décision de passer commande de la tranche conditionnelle sera prise après avoir pris connaissance des éléments budgétaires 2024, et de la totalité des dépenses « obligatoires » de cette année. Parallèlement au montage de ces dossiers travaux, la CCI a poursuivi sa mission d'accompagnement à la création du magasin. Plusieurs réunions de travail ont ainsi eu lieu durant l'année. Le bail de location des locaux a été finalisé et signé sous l'égide d'un avocat spécialisé dans ce genre de mission.

Nous pouvons maintenant établir le bilan financier des travaux du magasin, atelier de transformation. Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre était de 1 277 196 euros HT. C'est cette somme qui avait servi de référence pour l'attribution des subventions.

Le total des marchés constaté lors de l'ouverture des plis s'élevait à 1 127 981 euros HT.

Le montant des factures acquittées à l'issue des travaux s'élève à 1 224 272 euros HT. Somme à laquelle, nous avons ajouté le montant de la facture de maîtrise d'œuvre s'élevant à 94 065 euros.

Nous avons donc présenté un bilan global de 1 318 337 euros à nos financeurs, afin de recevoir le solde des subventions. Au moment où nous vous écrivons ces lignes, le comité de Massif des Vosges a versé

l'intégralité de sa subvention soit 771 757 euros. La Région Bourgogne-Franche-Comté quant à elle a versé un acompte de 75 000 euros. Il reste donc à percevoir de sa part 175 000 euros.

Les travaux terminés, il ne restait plus qu'à procéder à leur inauguration. Celle-ci a eu lieu le 14 octobre, toutes les personnalités invitées étaient là où représentées : Mr le Préfet, Mr le Sénateur, Mr le Député, Mr le Conseiller Régional Eric OTERNAUD représentant Madame la Présidente de la Région, Monsieur le Président de la CCI, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture. Etaient également là, plusieurs Maires et représentants des communes de la Communauté de Communes des Vosges du Sud. Il nous a été agréable de constater ce matin-là qu'un très grand nombre de nos concitoyens avait tenu à être présent pour participer à ce très sympathique événement. Naturellement, après les discours, toute cette foule a pu visiter les locaux et se retrouver en face, à la Mairie, pour prolonger ce moment en partageant le verre de l'amitié.

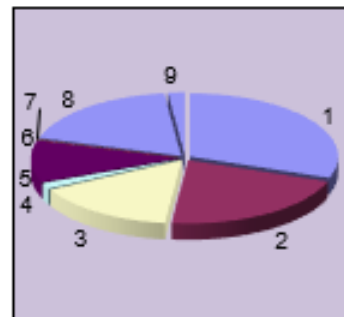


BUDGET 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

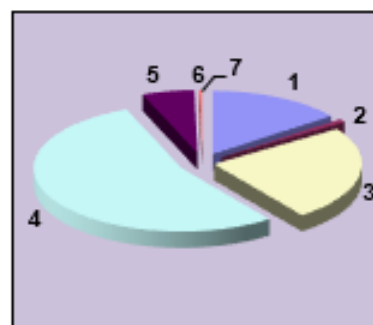
DEPENSES

	<u>367 873.80</u>
1 Charges à caractère général	112 110,00
2 Charges de personnel	78 450,00
3 Autres charges de gestion courante	56 910,00
4 Charges financières	5 700,00
5 Atténuation de produits	39 370,29
6 Charges exceptionnelles	200,00
7 Dotations provisoires	200,00
8 Virement à la section d'investissement	68 164,51
9 Opérations d'ordre transfert entre sections	6 769,00



RECETTES

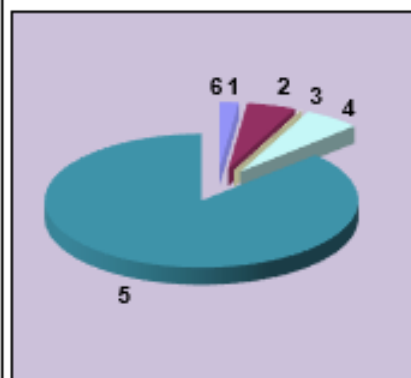
	<u>367 873.80</u>
1 Produits des services	54 200,00
2 Impôts et taxes	3 300,00
3 Dotations et participations	89 276,00
4 Fiscalité locale	198 760,00
5 Autres produits de gestion courante	21 010,00
6 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 327,80



SECTION D'INVESTISSEMENT

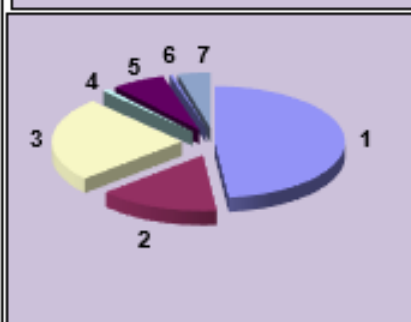
DEPENSES

	<u>1 664 975.32</u>
1 Remboursement d'emprunt	32 860,00
2 Immobilisations corporelles	84 472,00
3 Opération d'ordre entre sections	1 327,80
5 Solde d'exécution reporté	97 695,49
4 Immobilisations en cours	1 448 620,03



RECETTES

	<u>1 664 975.32</u>
1 Subventions d'investissement	804 139,60
2 Emprunt et dettes	251 100,00
3 Immobilisation en cours	408 750,00
4 Dotations	14 300,00
5 Excédents de fonctionnement	111 752,21
6 Opérations d'ordre transfert entre sections	6 769,00
7 Virement de la section de fonctionnement	68 164,51



STATISTIQUES FINANCIERES 2022

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 564 habitants.

Les différents taux des 2 taxes qui composent la fiscalité locale.



COMMUNES	Foncier bâti en %	Foncier non bâti en %
Grosmagny	32.98	67.65
Belfort	38.93	82.83
Eloie	32.82	46.12
Etueffont	34.41	74.35
Petitmagny	37.77	85.52
Rougegoutte	23.36	24.18
Moyenne départementale	32.96	44.61

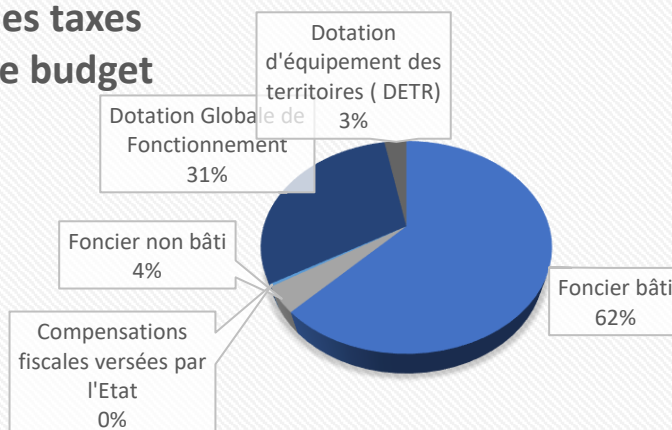


Impôts et taxes perçus par la commune en 2022

Taxes	Apport au budget communal
Foncier bâti (FB)	141 022 €
Foncier non bâti (FNB)	8 930 €
Compensations fiscales versées par l'Etat	807 €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	69 257 €
Dotation d'équipement des territoires (DETR)	6 670 €
Total	226 689 €



Part des taxes dans le budget



Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosmagny
Foncier bâti	Rougegoutte 23.36	Belfort 38.93	32.98
Foncier non bâti	Cravanche 8.51	Méziré 99.03	67.65

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosmagny
Foncier bâti	Lamadeleine 53.60	98.81	Cravanche 99.93	94.04
Foncier non bâti	Cravanche 0.07	1.19	Lamadeleine 46.40	5.96

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Fontaine	1673
2	Belfort	2	Bessoncourt	1481
3	Petitmagny	3	Andelnans	1407
7	Grosmagny	88	Grosmagny	633
99	Bourogne	99	Vellescot	559
100	Faverois	100	Brebotte	554
101	Croix	101	Lepuix-Neuf	543

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente



Le PLUI : où en sommes-nous ?

Et une année de plus !

Dans le précédent bulletin municipal, nous avons consacré un article important sur le PLUI et sur les difficultés bien réelles à élaborer un document d'urbanisme qui devrait s'appliquer de la même façon sur le territoire de 22 communes.

Nous ne reprendrons pas ici toutes les explications figurant dans ce précédent bulletin.

Explications qui nous donnent les clés vous permettant de comprendre pourquoi et comment ont été élaborées les cartes définissant les différents zonages. Ce document est toujours d'actualité et vous pouvez donc vous y référer.

Les limites de la zone de constructibilité sont maintenant quasiment définitives, même si, pour tenir compte de remarques éventuelles des organismes consultés, des ajustements peuvent encore être opérés.

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite de l'élaboration du règlement. Un document de synthèse a été produit et nous est parvenu en juillet. C'est encore un document de travail, mais il se veut être proche de la version définitive.

Le Conseil municipal a étudié ce document avec vigilance.

Plusieurs dispositions y figurant y ont été relevées et nous posent problème. Parmi celles-ci, certaines nous paraissent carrément inacceptables.

Nous avons bien évidemment établi une liste de tous les points que nous jugeons litigieux. Liste que nous avons adressée à la Communauté de Communes des Vosges du Sud et à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de réponses aux remarques formulées.

Les documents en notre possession sont maintenant consultables en Mairie. Ceci dans un seul but informatif. Les remarques éventuelles de chacun pourront être formulées lors de l'enquête publique qui mettra le point final à l'élaboration du PLUI.

Il n'est pas certain que cela soit une réalité en 2024 !



Eclairage public

Dans le précédent bulletin, nous vous avons présenté le dossier concernant le remplacement de tous les luminaires d'éclairage public. Nous vous disions que la décision d'effectuer cette opération serait prise au moment du vote du budget. Vous le savez, cette décision a donc été actée.



Un nombre important de communes ont également pris la résolution de changer de matériel. Ceci ayant eu pour conséquence un afflux de commandes chez les fabricants... et des retards dans les livraisons.

- Les luminaires installés sur les poteaux ont été traités durant le mois de septembre.
- Les candélabres présents au centre du village devraient pouvoir être modifiés en février.
- Il reste également à finaliser l'installation des antennes de synchronisation.
- La totalité de cette opération pourra être terminée dans les tous prochains mois.

Rappel des sommes en jeu :

- Total des dépenses :	57 078 € HT
------------------------	-------------

2 subventions ont été obtenues :

- Fond de transition énergétique :	19 224 € HT
- Fond vert :	11 415 € HT

Total des subventions :	37 249 € HT
-------------------------	-------------

Facture électricité éclairage public en 2023	3 065€
--	--------

En comparaison, cette facture s'était élevée à pratiquement 5 000€ en 2022. Sachant que le début du remplacement des luminaires par des leds n'a eu lieu qu'en septembre, ce gain constaté est à imputer à l'extinction pendant la nuit.



Travaux en forêt



Chaque année, quelques travaux, parfois imprévus, sont réalisés. Ceux-ci s'ajoutent à l'exploitation régulière des coupes annuelles. La disparition tragique de notre bucheron Bruno ZELLER pendant les travaux d'exploitation de la coupe a quelque peu compliqué l'exercice. Il a fallu trouver un prestataire pour terminer le travail commencé. C'est finalement Sylvain PIOT de Vescemont qui a été retenu.

- Travaux d'exploitation de la coupe : 11 059,50€
- Frais de garderie ONF : 5 183,71 + 28 544,54 = 33 728,25€
- Réfection d'un aqueduc chemin du Verdoyeux par Entreprise PIOT : 1 671,78€
- Mise en place du grattage récupéré lors de la réfection de la rue de l'église sur un chemin de la forêt de la Chaume par Entreprise PIOT : 1 588,80€

Total des dépenses : 48 048,33€

Recettes des ventes : 65 562,81€

Menus produits forestiers 58 297,81€

Vente bois 7 265€



Plan de relance forestier

Un nouvel appel d'offre a été effectué en début d'année 2023 afin de réaliser l'opération de replantation des 6,5 hectares de l'ancienne plantation d'épicéas.

2 entreprises ont été retenues :

- L'entreprise KRETZ pour les travaux de préparation du terrain.	
Montant du devis :	8 765 € HT
- L'entreprise WADEL – WININGER SA pour la fourniture et la mise en place des plants. Montant du devis :	23 600 € HT
Soit un total de :	32 365 € HT

à rapporter au montant estimatif ayant servi de référence à la demande de subvention : 34 127 € HT.

La commande a donc été passée.

La préparation du terrain est réalisée.

Suivra dans les prochains mois, la mise en place des plans.



Achat de la ferme Prévot

Les plus anciens se souviennent de Marcel Prévot et de son épouse Maria qui habitait cette ferme au 29 de la Rue de l'Eglise.

Depuis la disparition de Marcel, la maison ne servait plus que d'annexe agricole à Hubert, résidant juste en face et qui gardait là une basse-cour importante. Au décès d'Hubert, son épouse Michelle et ses enfants ont pris la décision de vendre la ferme.

Après réflexion, le Conseil municipal a décidé de solliciter à nouveau l'EPF pour se porter acquéreur de ce bien pour le compte de la commune. Coût de la transaction 150 000 euros.

La commune dispose de 14 années pour réaliser une opération sur les terrains acquis. Il n'y a pas, pour l'instant de projet communal identifié sur cette propriété, mais face à la restriction drastique des surfaces constructibles, il est en effet apparu intéressant pour la commune de pouvoir disposer là d'une réserve foncière tout à fait intéressante le moment venu.

Surface totale de la parcelle 50 ares 68 ca
dont terrain constructible 27 ares 03 ca



Achat de matériel

- Du matériel pour le centre de loisirs, profitants de la prestation de l'entreprise INSTALL'NORD au magasin, le conseil municipal a décidé de remplacer le piano, le lave-vaisselle ainsi que le congélateur.

Coût des acquisitions : 7 600 €



- Envisagé depuis plusieurs années, l'achat d'un nettoyeur haute pression a été acté cette année.
- Il a fallu également remplacer notre ancienne petite tondeuse. Après des décennies de bons services, celle-ci a définitivement rendu...lame.
Coût des acquisitions : 6 420 €
- Des miroirs de rues pour : 1 436 €

La restauration scolaire au centre de loisirs

Quand nous avons créé l'école maternelle à Grosmagny, nous avons voulu y associer un accueil périscolaire ainsi qu'un restaurant pour les quelques enfants pour lesquels prendre leur repas de midi hors de leur famille posait problème. C'était en 1988. Et ce faisant, notre commune fut la première du Nord Territoire à disposer d'une cantine scolaire. Sept, huit, neuf enfants profitaient régulièrement du service.

Aujourd'hui, ils sont souvent plus d'une quarantaine. La salle prévue à cet effet à côté de l'école maternelle est devenue trop exiguë pour accueillir tout ce petit monde en respectant les normes imposées par la réglementation en vigueur. C'est un problème devenu « casse-tête » pour la communauté de communes qui en a désormais la charge. Année après année, plusieurs solutions ont été expérimentées : mise en place de deux services successifs, création d'une annexe à Petitmagny, aucune de ces solutions ne donnant pleinement satisfaction. Nous avons déjà proposé en 2022, d'utiliser le centre de loisirs à cet effet. Cette proposition n'avait pas été retenue par la communauté de communes.

Finalement, pour la rentrée 2023, c'est bien cette solution qui a été retenue et mise en œuvre. Quelques adaptations ont dû être faites à cette fin. Après trois mois de fonctionnement, il semble que tout le monde ait trouvé ses marques et que cette nouvelle cohabitation dans les locaux du centre de loisirs se déroule sous les meilleurs augures.

Le conseil municipal est bien conscient que l'idéal serait que ce service puisse trouver sa place dans un local annexé à l'école maternelle. Cela pourrait être un projet à étudier dans ces prochaines années.



Recensement de la population

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidente en France est réalisé annuellement. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Le dernier recensement effectué dans notre commune datait de 2017.

Nous aurions dû être à nouveau recensés en 2022, mais suite à l'existence de la Covid en 2021, une loi a modifié temporairement le principe des cinq ans pour le porter à 6 ans.

Pour cette raison, c'est avec une année de retard que le recensement 2023 a été effectué.

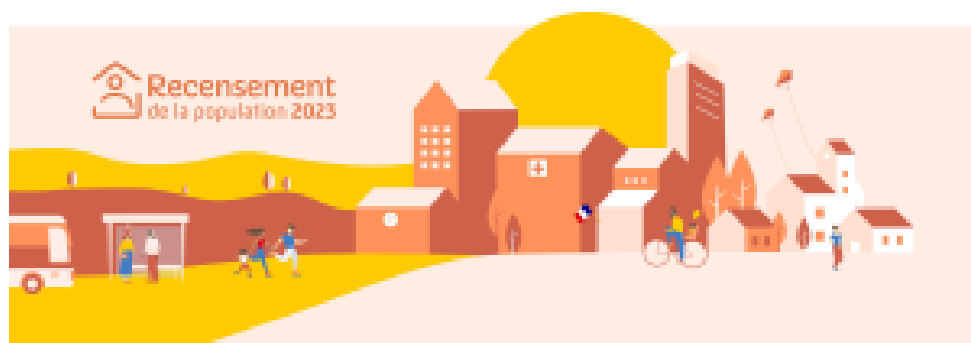
Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il est calculé pour chacune d'elles, des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2024, mais calculée en se référant à l'année milieu des cinq dernières années écoulées, soit... le 1^{er} janvier 2021. Pour ce faire, l'INSEE utilise la tendance observée sur la commune entre la dernière population légale au 1^{er} janvier 2020 et l'enquête de recensement 2023.

Ce chiffre obtenu est donc purement théorique et ne reflète évidemment pas la réalité constatée en février 2023. Mais c'est celui de la population légale au 1^{er} janvier 2024 qui servira de référence tout au long de cette année 2024.

Pour notre commune, les données communiquées par l'INSEE s'établissent comme suit :

- | | |
|--|-----|
| • Population recensée en 2023 : | 569 |
| • Population municipale calculée au 1 ^{er} janvier 2021 : | 534 |
| • Population comptée à part au 1 ^{er} janvier 2021 : | 14 |
| • Population totale au 1 ^{er} janvier 2021 : | 548 |
| • Population légale au 1 ^{er} janvier 2024 : | 548 |

Nota : dans la population comptée à part se trouvent les personnes parties en maison de retraite, les étudiants, les militaires...etc.



L'application illiwap

En 2023, 732 abonnés suivent les actualités de notre commune.

Pour être destinataires de ces alertes, les administrés doivent télécharger l'application illiwap sur leur téléphone puis s'abonner à la « station » qui les intéresse.

Une **notification** leur sera alors envoyée à chaque information communiquée par la municipalité.

QRCode de la station



Pass'sports et Culture

Le bilan de cette opération s'avère toujours très positif puisque 40 enfants du village ont pu en bénéficier en venant chercher une attestation à la mairie.

Rappelons que le dispositif a été mis en place par la Communauté afin de favoriser pour nos enfants, la pratique d'une activité sportive ou culturelle. Chaque commune étant libre d'y adhérer et libre également de fixer le montant de sa participation.

La participation de la commune s'élève à 10 euros par enfant. La participation de la Communauté est de 15 euros par enfant.

Ces deux participations s'ajoutant, seront versées directement aux associations accueillant les enfants et viendront de fait en déduction des cotisations payées par les parents.

Nous vous invitons à retirer le bulletin d'inscription à la mairie pour en bénéficier.



Des nouvelles des Loupiaux

Diverses manifestations ont été organisées cette année :

- Un concours de masques de carnaval. Confectionnés par les enfants, ils ont été affichés sur les vitres de la mairie. Chaque enfant a reçu une récompense pour sa réalisation.
- Un après-midi recherche des œufs de Pâques. En raison du mauvais temps, celle-ci s'est transformée en après-midi jeux de société avec les parents et a remporté un vif succès.
- Un spectacle de magie offert aux enfants, suivi de l'organisation d'un repas pour les familles du RPI désireuses de poursuivre la soirée ensemble (sur inscription).



Un concours de dessins de Noël également affichés à la mairie.
Chaque enfant a reçu un lot et un gros lot a été tiré au sort.



Les recettes de l'année précédente ainsi que les dons des mairies de Grosmagny et Petitmagny ont permis de financer ces manifestations (hors repas des familles).

Une vente de farine a également été organisée en mai. Les trois classes du RPI ont bénéficié de dons à parts égales.

L'association Le Fayé

L'association présente ses meilleurs vœux pour 2024 à tous les villageois : Bonheur, joie et santé.

L'année 2023 a été ponctuée des événements suivants :

Thé dansant, Week-end culturel, nettoyage du village, montée du Fayé, fête des voisins, après-midi jeux de société, belote, conférence de Marie-Antoinette Vacelet, décoration du rond point.

La nouvelle carte d'adhérent 2024 sera disponible courant février et le site internet de l'association a été créé.

Nos activités actuelles sont toujours les suivantes :

- Le club bon accueil : 2 jeudis/mois
- Œnologie : un mardi/mois
- Danses de salon : les lundis soirs
- Atelier fils : 2 mercredis/mois
- Loisirs créatifs : les mercredis des vacances
- La troupe Théâtre du Fayé

Nous remercions sincèrement tous les bénévoles actifs toute l'année et nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre !

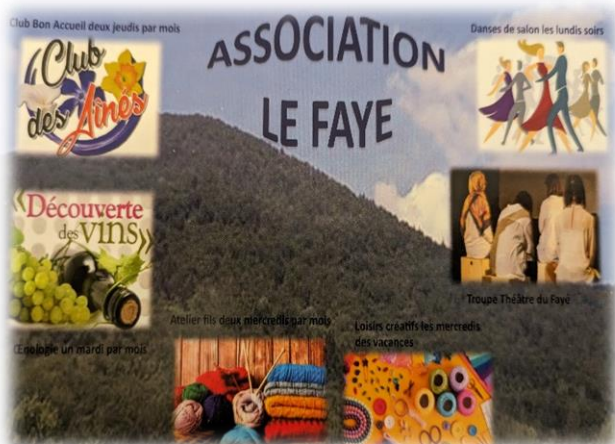
Pour nous suivre ou nous contacter : Internet <https://associationlefaye.wixsite.com/faye>

Page Facebook [lefayé-grosmagny](#)

Adresse mail : association.lefaye@gmail.com

06 36 21 27 09

Le président M Denis Meyer



Le mot de notre conseiller régional



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Je souhaite tout d'abord vous présenter tous mes vœux pour la nouvelle année, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont proches.

Pour la région ce sera l'année de la planification écologique qui sera au cœur des transitions, sans oublier le soutien à l'emploi industriel, à l'innovation et à la construction des filières d'avenir, l'hydrogène sur le Territoire de Belfort. La Région continuera d'être le soutien principal des communes dans leurs projets de rénovation des centre bourgs, d'aménagements des bâtiments publics, de redynamisation du commerce de proximité, de création de pistes cyclables, ... Des projets qui changent le quotidien des habitants bien loin de l'effervescence nationale avec des lois rarement appliquées faute de moyens.

Grosmagny, nichée au pied du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel, caractérisé par des paysages diversifiés et une biodiversité riche. La commune bénéficiera de la labellisation Grand Site du Ballon d'Alsace qui vise à promouvoir un tourisme responsable et durable.

Dans le futur, la région Bourgogne Franche-Comté continuera d'être un partenaire actif dans des projets associatifs, sportifs, culturels, touristiques et économiques sur la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Je me réjouis tout particulièrement de l'ouverture tant attendue du magasin le Verdoyeux au premier trimestre 2024.

Belle année 2024 à toutes et tous.

Eric Oternaud

Conseiller régional



La route de la Première DFL

Le 24 novembre 1944, les soldats de la 1^{ère} DFL sont à Rougegoutte qu'ils ont libérée après d'âpres combats.

Le matin du 24 novembre 1944, la décision est prise d'avancer vers Grosmagny. Les allemands attendent les libérateurs essentiellement au centre de la commune. Ils ont fait sauter la route vers l'étang du Bel Arbre et le terrain, à cet endroit, n'est plus qu'un marécage difficilement franchissable. Nombreux d'entre eux occupent le clocher de l'église. De là, ils voient les libérateurs arriver depuis Rougegoutte, bloqués devant ce marécage et leur tirent dessus.

Pour contourner cette difficulté, les libérateurs n'ont d'autre choix que de passer par la forêt, monter en direction du Grippot depuis Rougegoutte et entrer dans Grosmagny par le haut. De nombreux habitants du centre et du bas du village ayant eu peur de se retrouver en première ligne avaient fui et s'étaient réfugiés dans les fermes du haut du village. En fait, ils furent les premiers à être libérés quand les soldats de la 1^{ère} DFL descendirent le Grippot. Il semblerait que les libérateurs n'aient pas connu une résistance acharnée dans leur progression vers le centre. C'est là en fait, que les allemands les attendaient, à proximité du carrefour. Le premier char fut détruit par un tir venu du café, tuant l'ensemble de l'équipage.

A l'issue de cette journée, Grosmagny était libérée. Les soldats de la 1^{ère} DFL poursuivaient leur progression vers Etueffont.

C'est pour rendre hommage aux hommes de la 1^{ère} DFL qu'a été créée la route de la 1^{ère} DFL. Depuis le lieu de son débarquement en Provence jusqu'à la frontière allemande, tous les villages traversés et libérés par cette division se verront proposer la pose d'une plaque commémorative rappelant ce passé héroïque. Nous avons bien évidemment accepté avec enthousiasme qu'une de ces plaques soit installée dans notre commune. Cette cérémonie a eu lieu le samedi 25 novembre en présence de Madame CHATEL, déléguée en charge de la création de cette route de la 1^{ère} DFL.

Ce jour-là, d'autres plaques ont été inaugurées à Rougegoutte, Lepuix et Giromagny. D'autres suivront au cours des prochains mois.



Poire salulaire

C'est l'histoire d'un gosse de Grosmagny, pendant la guerre de 39 – 45.

Il allait régulièrement, comme tous les autres gamins du village, rentrer le bois de Monsieur Le curé dans son appartement à la cure. Le bois était remisé dans la grange où se trouve aujourd'hui la classe de l'école maternelle.

Là, ainsi qu'à l'église, les allemands stockaient des armes et des munitions. La tentation était grande de défier l'occupant en lui dérobant quelques balles ou autre matériel. Chaque fois un peu plus. Loin de lui l'idée de s'en servir.

Ce jour-là, son travail accompli, il avait rempli les poches de son short de grenades, à peine cachées par sa grande pélerine. Sur le chemin du retour, fouinant par ci par là, il avait ramassé quelques petites poires qu'il grignotait une à une. Les temps étaient durs et ces fruits étaient les bienvenus. Il remontait donc le village une poire à la main lorsqu'il croisa un allemand qui lui fit comprendre par un geste de la main, qu'il voulait un de ces fruits, voyant que ses poches en étaient pleines. Le gamin qui n'en menait pas large plongea une main dans sa poche et sortit une poire, la dernière !

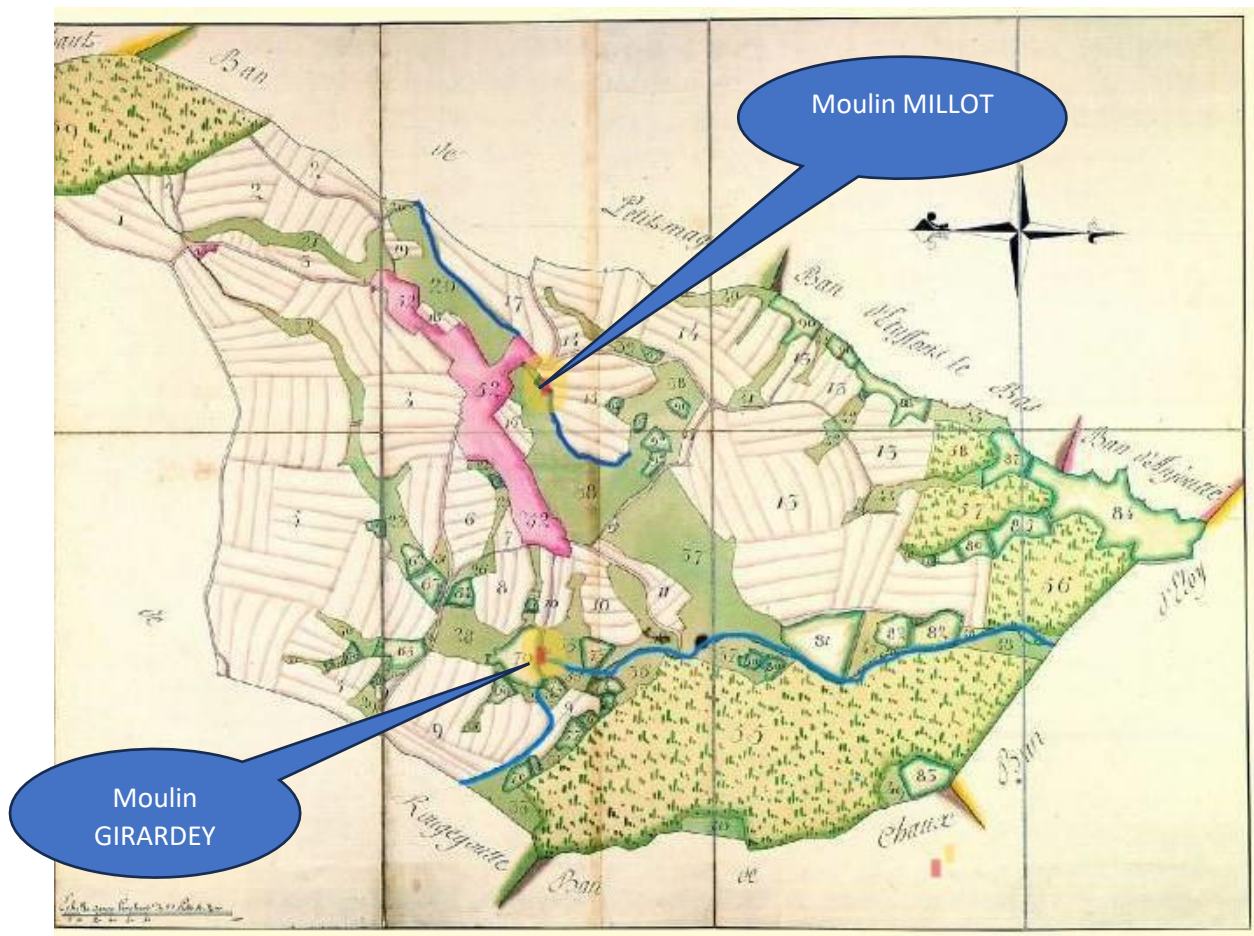
Ce gamin, c'était mon père. Il nous a raconté maintes fois cette histoire, ayant bien conscience que ce jour-là, sa vie n'a tenu qu'à un fil.

Il avait à cœur de nous raconter ce qu'il avait vécu pendant ces années de guerre. La vie de famille, les restrictions, le quignon de pain pour partir à l'école, les échanges de clous contre du chocolat lorsque les tickets étaient distribués, la maladie, les morts sur le front, la libération. Tout cela vu par un garçon de 11 ans.

Pour lui c'était ça le devoir de mémoire.



Le temps des moulins



Cadastre 1760

Il fut un temps où le village de Grosmagny avait deux moulins : un situé au bord de l'étang dit du « moulin », à la limite de la commune de Rougegoutte et le second sur la côte du Moulin, actuellement rue du Château. **Le premier**, à ce jour disparu, commence son histoire le 5 janvier 1715. Nous sommes dans la dernière année du règne de Louis XIV.

En effet, à cette date, le Sieur BOUG, tabellion (notaire) intendant du Duc de Mazarin Guy Paul Jules de le Porte, Paire de France, Comte de Ferrette, Baron d'Altkirch, Seigneur de Thann, Belfort, Delle, Gouverneur des villes de Port Louis, Hennebont et Quimperlé, fils du neveu du ministre de Louis XIII, le Cardinal de Mazarin, conclut un bail emphytéotique avec Georges GIRARDEY, maire de Grosmagny. Ce document autorise la création d'un moulin à une roue, au bord de l'étang de l'actuel Etang du Moulin, ainsi que la création d'un canal d'alimentation qui prendrait l'eau dans la rivière « Beness ».

La rivière Beness nous est inconnue à ce jour, or si nous consultons une carte IGN du secteur, nous pouvons constater que la Rosemontoise traverse un pré dénommé « Beness » sur la commune de Chaux.

MOULIN

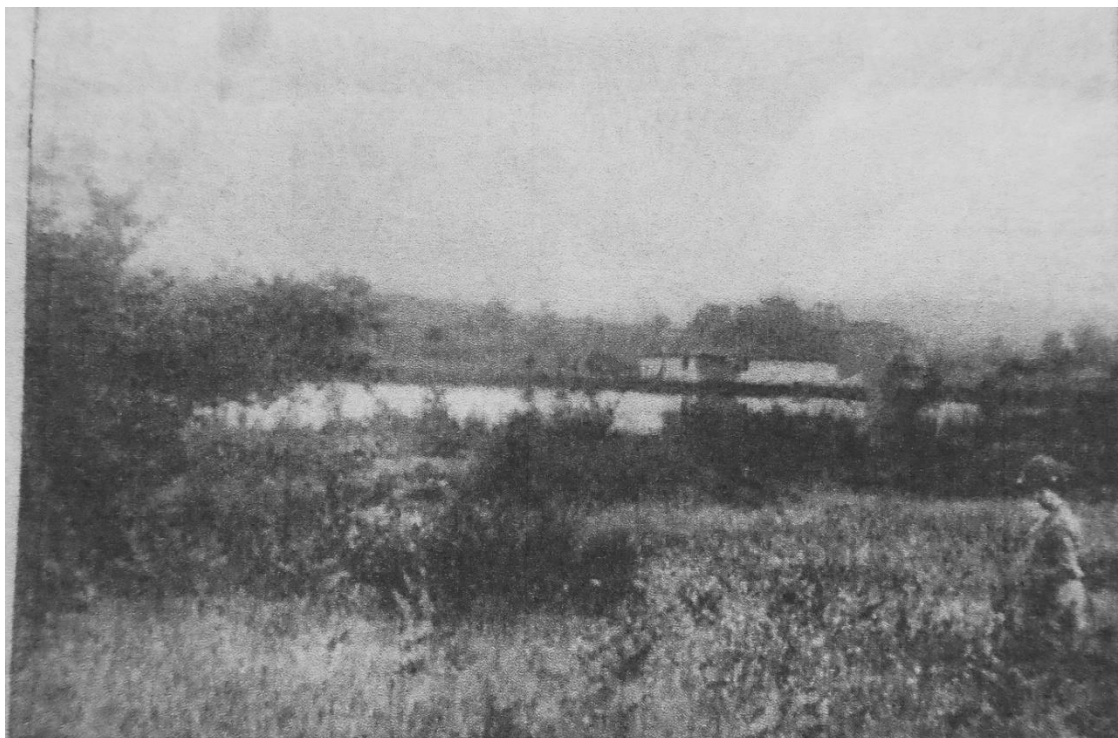
Pour tous renseignements,
s'adresser au dit M^e VUIDARD.

Si ce moulin n'existe plus à ce jour, il était encore à vendre le 15 septembre 1896, comme l'atteste l'article de presse ci-après.

[illegible]

Document Archives Départementales (Bail emphytéotique)

Ci-après une photographie que l'on peut situer entre 1900 et 1910



Vestiges du canal d'alimentation



Le deuxième moulin situé rue du Château alimenté par l'Abreuvoir, apparaît dans les archives de 1735, sur un acte de justice qui oppose le Duc de Mazarin et Catherine PETIGNOT, veuve de Georges MILLOT, propriétaire du moulin. Il est exigé par le tribunal de Belfort la destruction de ce moulin sur la volonté du Duc de Mazarin. La cause reste inconnue, mais on peut imaginer que la raison n'était que financière.

La veuve MILLOT se défendra d'une façon très habile en argumentant : « pour exception, qu'elle est justiciable du bailly moyen et bas justicier du Rosemont pour espèces domiciliée dans les terres de Monseigneur le Comte de REINACH... »

Elle démontrera que le tribunal de Belfort n'est pas compétent pour juger l'affaire. Ce dernier validera cette thèse le 11 janvier 1735.



Crédit photo : Famille NAWROT

Le moulin restera en activité, le bâtiment est existant toujours à ce jour.

Nous pouvons imaginer que les poursuites ont été abandonnées, le Duc de Mazarin décédant au cours de l'année 1738.



Du 11. Janv. 1735.

Extrait Des Registres de l'Audience
du Bailliage de Belfort du Vingtisme Janvier
mil sept cent trente cinq.

Entre Haut & puissant Seigneur Le Duc De
Maximin Pair de France Comte de Belfort demandeur.

Contre
Catherine Petitgnot. Veuve de feu Jean George Millot
et Jacques Millot son fils demeurants à Grosmagny
défendeurs

Nous Gerard avocat du Seigneur demandeur a conclu
à ce que les défendeurs soient condamnés à démolir
le moulin & canal d'ueluy construit par le feu
Jean George Millot sur le ban d'ic Grosmagny au
dessous du village, aux dommages intérêts résultants
de ladite construction & ce adire & la pite & aux dépens.

Nous les juges du Bailliage de Belfort avons
Donné défaut au Seigneur demandeur à l'Encontre
des Défendeurs faute de comparoir. quoy qu'il s'agisse
par exploit du quinze Décembre dernier adjugeants
le profit d'ueluy, Vu les exceptions declinatoires
signifiées le jour d'hier, Nous En avons Deboutté
Les défendeurs & ordonné qu'ils plaideront au fond
au fond ala huitaine de pene réservée, Signé au
Registre Nobles.

Cours & Expedition

1735. 2. 6. 8.

Collationné

Bourquenot & J. Tabl.

L'an mil sept cent trente cinq le premier

Le curé de Grosmagny, Edmond Fesselet, n'est plus

Edmond Fesselet nous a quittés. Il s'est éteint en début de semaine à Grasse (06) où il effectuait un séjour de repos.

Pour tous les chrétiens et les humanistes de Belfort, du Territoire et du pays de Montbéliard où il avait commencé à exercer son ministère à l'époque de l'occupation allemande, il laissera le souvenir d'un homme courageux, toujours à la pointe du combat pour la justice et la liberté.

Un homme au service de Dieu qui était depuis toujours au service des hommes. Les nombreux réfractaires et résistants qu'il a hébergés, au mépris de sa propre sécurité, lors des années sombres de l'oppression nazie en savent quelque chose.

Cette charité au quotidien, authentique engagement, lui a valu à la fin de l'été 1944 d'être déporté à Dachau, camp de sinistre mémoire. Il devait en garder dans sa chair les traces indélébiles.

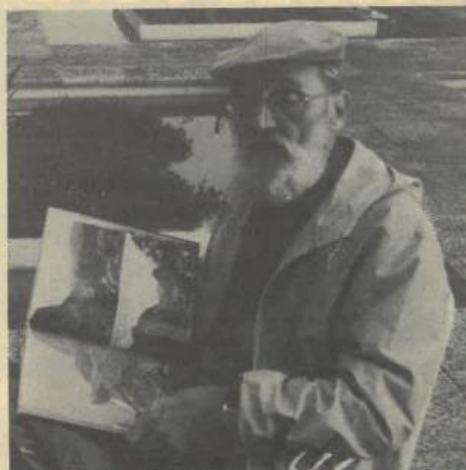
Rendu à son apostolat à la Libération, il retrouvait pour quelques années sa paroisse du pays de Montbéliard avant de poursuivre son ministère à Grosmagny. Il devait y exercer près de trente-sept années.

Profondément respecté et aimé de ses paroissiens, Edmond Fesselet était plus qu'un bon curé de campagne. Toute sa vie, il l'a vécue au service des nobles idéaux de dignité et de liberté humaines. Son engagement le plaça au premier rang de ceux qui militaient pour l'émancipation des

peuples d'Indochine et d'Algérie. Prêtre engagé, membre du PSU depuis sa création et d'innombrables associations humanitaires (Ligue des droits de l'homme, AFCAAFI,...) il était un véritable apôtre de la paix.

Mais comment rendre hommage à la personnalité de cet homme hors du commun sans évoquer, par delà les luttes pour les grandes causes, son dévouement quotidien au service des humbles, des malades, des déshérités?

Aujourd'hui Edmond n'est plus. Et ses nombreux amis qui, s'ils n'étaient pas tout du même bord, suivaient le même chemin, l'accompagneront sans doute à sa dernière demeure, samedi 5 mai à 15 h, en l'église de Grosmagny.



Le père Edmond Fesselet.

Grande figure ecclésiastique de Franche-Comté

Edmond Fesselet, curé et humaniste n'est plus

Une très grande figure du Territoire de Belfort et du monde ecclésiastique de la Franche-Comté vient de s'éteindre : Edmond Fesselet, curé de Grosmagny pendant 37 années, a disparu en début de semaine alors qu'il était en cure de repos à Grasse (Alpes-Maritimes).

Edmond Fesselet a d'abord pratiqué son sacerdoce dans le Pays de Montbéliard. Pendant la guerre, courageux et défiant la terrible répression nazie, il sauva de nombreux résistants de la mort. En 1944, il était arrêté et emprisonné à Dachau. Bien que torturé, Edmond Fesselet échappait au camp de concentration.

Pendant quelques années encore, il allait distribuer la bonne parole dans le Pays de Montbéliard avant de devenir curé de Grosmagny où il restait 37 ans.

Au PSU

Contrairement à beaucoup de membres de l'église qui restaient dans une stricte neutralité, Edmond Fesselet, homme au grand cœur allait mener des combats humanitaires avec force et conviction.

Il prêchait ainsi pour l'émancipation des peuples du Tiers Monde et soutint les mouvements de libération de l'Algérie et des pays du sud-est asiatique. Il eut beau être homme de Dieu, il fut aussi un homme engagé et politique : Edmond Fesse-



Une grande figure disparaît.

let était membre du PSU depuis la création du parti socialiste unifié.

Humaniste au grand renom, homme de bonté, respecté et admiré de tous, Edmond Fesselet laissera l'image d'un homme aux nobles idéaux.

Le curé de Grosmagny sera inhumé cet après-midi dans la paroisse qu'il a mené sous sa croix de combattant de la foi et de l'humanisme pendant trente-sept longues années.

A sa famille, L'Est Républicain adresse ses sincères condoléances.

Adieu Edmond...

« Adieu, l'Edmond, on t'aimait bien, tu sais... »

« ... C'est dur de mourir au printemps ! »

« Aujourd'hui, vois-tu, on n'a pas envie de chanter, comme tu aimais le faire avec les amis, pendant de longues heures... Mais, demain, plus tard, quand nous reprendrons les airs que tu aimais, tu seras là, avec nous ! vivant dans nos souvenirs... »

« Comme nous étions nombreux, et divers, croyants ou incroyants, à partager avec toi, le Pain et le Vin de l'Amitié... amitié donnée, amitié reçue... »

« Grosmagny, pendant des dizaines d'années, aura été un exceptionnel lieu d'accueil et de rencontres : journées de travail ou de détente, pour les groupes avec lesquels tu faisais route, amis de passage, ou parfois militants obligés à l'étranger par les événements... »

« Comme nous avons vécu, avec toi, des heures fraternelles... Ceux du PSU, de la paroisse universitaire, de la fraternité des malades, d'une église toujours en recherche, d'autres encore, ils seront tous là, aujourd'hui, autour de toi, tous fidèles à leurs engagements, qui, souvent étaient aussi les tiens. »

« Engagé, tu l'as été pleinement, à ta manière, avec ce que la cruelle épreuve de la déportation t'avait laissé de forces vives ; l'horreur du nazisme avait fait de toi un témoin. »

« Témoin militant par ta présence, ta participation, ton cri, chaque fois que les droits des hommes, individuels ou en peuple, étaient niés, bafoués... L'étonnement des trop bien pensants ne t'empêcha jamais d'affirmer ta solidarité avec les victimes, les humiliés, les méprisés... »

« Nous ne te retrouverons plus dans la paisible maison du curé de Grosmagny... Tu vas nous manquer terriblement Edmond ! »

« L'espérance de beaucoup, c'est que l'à Dieu d'aujourd'hui ne sera qu'un au revoir. »

Il y a 40 ans, en mai 1984, disparaissait une grande figure du village, le père Edmond FESSELET, curé de Grosmagny.

Il nous a paru important de lui rendre hommage à travers les articles de presse de l'époque.

Il a beaucoup œuvré pour tous ses concitoyens.

L'ancienne cure où il habitait est aujourd'hui l'école maternelle.

Incivilités



Ce sont encore et toujours : les dépôts d'ordures ménagères à côté des bacs à verre, le container du cimetière rempli d'apports complètement étrangers au lieu, les crottes de chiens sur les trottoirs ou sur les parties engazonnées bordant les trottoirs, les tailles non réalisées de plantations privées le long des voies communales, les aboiements intempestifs... etc.



Ces aboiements qui sont l'objet de signalements toujours aussi fréquents à la mairie ont amené à un dépôt de plainte en gendarmerie...

Nous constatons évidemment que la très grande majorité des habitants de notre beau village fait ce qu'il faut pour ne pas créer ce genre de désagréments. Quelques-uns y dérogent.

Nous renouvelons notre appel afin que chacun ait à cœur de respecter nos petites obligations inhérentes à toute vie en société. Ce faisant, c'est respecter l'ensemble de nos concitoyens, et plus particulièrement notre employé communal, à qui il incombe le plus souvent d'éliminer ces marques d'incivilité.



Etat civil

NAISSANCES

HERBUTÉ Livio Fabien Jérôme née le 21 Avril 2023 à Trévenans



MARIAGES

TOILLON Christelle et OECHSEL Laurent le 16 septembre 2023



DECES

LAMBERT Daniel le 22 mars 2023 à Trévenans

KELLER Thierry le 29 mai 2023 à Grosmagny

CATRIN épouse PRÉVOT Michèle le 23 juin 2023 à Trévenans

FRIDBLATT Sylvain le 30 juin 2023 à Trévenans

CHAULACEL Bruno le 30 juillet 2023 à Nancy

CALDAS Antoine le 30 septembre 2023 à Montbéliard

BIGEY épouse CHAMBERT Madeleine Marie-Thérèse le 17 Décembre 2023 à Trévenans



Liste des commerces et entreprises à Grosmagny

Travaux de construction/aménagement/paysagisme

PIOT TP et La Maison Decopiot

[facebook.com : DecoPiot](https://www.facebook.com/DecoPiot)

13 rue du bel arbre -90200 Grosmagny
03 84 29 32 86

Bourgeois Serrurerie- fer forgé

2 rue des Fontenottes,
90200 Grosmagny
06 18 71 94 98

bourgeois.jeanneol@gmail.com

Bernard Propreté

90200 Grosmagny
03 84 29 37 06
06 07 11 24 84

Bout d'bois et toit

Yoann BOURGEOIS
1b rue des Royers 90200 Grosmagny
06 68 48 86 17

Val'Vert paysage

Yann GRENNÉPOIX
Entretien et création d'espaces verts
8 rue du château 90200 Grosmagny
03 84 26 04 59 06 29 77 12 33 yanngrennepois@orange.fr

Restauration

L'Atelier Gourmand

Maître Restaurateur
HERVE Yves Laurent
27 Rue de la Libération, 90200 Grosmagny
03 84 54 34 10
atelier-gourmand.com
lateliorgourmand90@orange.fr

La maison de la pizza

Camion Pizza – mercredi de 17h à 21h
au croisement de la rue du château et de la rue de l'église
07 87 83 09 42

Rôtisserie 'L' et 'Pat'

Tel 07 61 62 21 12 06 42 89 33 35
[Facebook :rotisserie L et Pat](https://www.facebook.com/rotisserie.L.et.Pat)

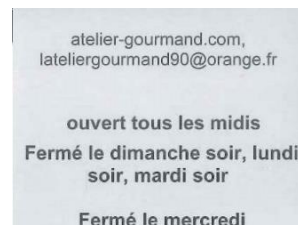
Rôtisserie NAZMI

Samedi matin au marché de Giromagny
Dimanche matin à Sermamagny

Culture

10h20.fr atelier d'expression

contact@10h20.fr
www.facebook.com/10h20.fr



Maraîchage/produit de la ferme

Ferme Seidel

13 rue de l'église, 90200 Grosognny
03 84 56 24 19
<https://locavores.fr/annuaire/641/>

Potager des jeunes pousses

26 Rue de l'Église, 90200 Grosognny
06 61 18 01 16
<http://potager-jeunes-pousses.fr/>

Les ruchers du Montanjus

37 rue de l'église
06 33 17 77 21
Horaires d'ouverture: Après 18h00



Beauté

Aux soins d'Angéline

37 A Rue de l'Église, 90200 Grosognny
06 88 87 33 95
<https://auxsoinsdangeline.fr/>
Mail : contact@auxsoinsdangeline.fr
Facebook : [auxsoinsdangeline](#)



Gîte/hébergement

Au Repos du Fayé

Ouverture d'un meublé de tourisme, au 32 bis rue de l'église, à Grosognny.
Logement pour 4 personnes, situé à l'étage de la maison du propriétaire, composé de 2 chambres, d'un coin salon, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'un espace extérieur dédié.
Informations et réservations sur AIRBNB, BOOKING, GITES DE FRANCE ou directement auprès de Pascale au 06.82.04.42.03.



Élevage

Elevage peace and love golden retriever

27 rue du Grippot 90200 GROSMAGNY
06 09 40 60 08
<https://peaceandlovegolden.chiens-de-france.com/golden-retriever.html>
Facebook : [Élevage Peace and Love Golden Retrievers](#)

Elevage de la Vallée d'Alina cavaliers king charles

2 Rue des Roys 90200 GROSMAGNY
03 84 29 58 55
<https://valleedalina.chiens-de-france.com/cavalier-king-charles.html>

